

**Projet de requalification urbaine des RD 914-RN 314
sur les communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux**

**MOTIFS ET CONSIDÉRATIONS JUSTIFIANT
DU CARACTÈRE D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET**

(article L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

PRÉSENTATION DU PROJET :

Par délibérations du 11 décembre 2014 et du 20 janvier 2015, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et l'EPADESA ont respectivement approuvé le bilan de la concertation préalable relatif au projet de requalification urbaine des RD 914-RN 314.

Par délibération du 21 septembre 2015, la commission permanente du Département des Hauts-de-Seine a autorisé le président du Conseil Général des Hauts-de-Seine à engager les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Courbevoie, conjointe avec l'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation du projet de requalification urbaine et de mise à double sens de la RD914 et de la RN314.

Le projet d'aménagement de la RD 914 et de la RN 314 se situe entre les quartiers des Terrasses et le futur quartier des Groues à Nanterre et entre le cimetière de Neuilly à Puteaux et le quartier des faubourgs de l'Arche à Courbevoie, à proximité immédiate du quartier d'affaires de La Défense et du boulevard Circulaire sur la commune de Puteaux.

Le boulevard de la Défense, qui se prolonge par la rue Félix Eboué sur la commune de Puteaux, constitue l'un des axes principaux de desserte du quartier d'affaires de La Défense et du secteur Seine Arche au sein de l'Opération d'Intérêt National La Défense Seine Arche. Il est classé Route à Grande Circulation en raison de son rôle de délestage du tunnel de l'A14 en cas de fermeture de cette dernière.

Actuellement, le boulevard de La Défense et la rue Félix Eboué sont à 2 ou 3 voies de circulation en section courante dans le sens Est-Ouest. Cela a pour effet de concentrer le trafic s'écoulant dans le sens Ouest-Est sur le boulevard des Bouvets puis sur le boulevard Aimé Césaire, voies bordées par de nombreux immeubles d'habitation exposés ainsi à des nuisances.

Le fonctionnement actuel est très routier, privilégiant la fonction de transit plutôt que de desserte.

De plus, les circulations douces sont quasiment inexistantes du fait d'une géométrie inadaptée et de l'absence d'aménagements piétons et cyclables. Cela renforce ainsi l'effet de coupure urbaine entre le quartier des Terrasses et le quartier des Groues.

Enfin, les espaces verts sont très peu présents, renforçant ainsi le caractère routier de l'infrastructure.

Pour contribuer à améliorer cette situation, les aménagements consistent à :

- **mettre à 2x2 voies la RD914 et la requalifier en boulevard urbain** : larges cheminements et pistes cyclables, création d'une place à feux et d'un carrefour à feux, stationnements longitudinaux, espaces paysagers qualitatifs.
- **requalifier la RN 314 en boulevard urbain tout en maintenant sa capacité d'écoulement du trafic** : réduction de la longueur de la voie affectée à l'accès à l'A14 en la transformant en voie de tourne-à-gauche urbaine pour permettre la mise à double sens de la RD914 tout en maintenant l'accès à l'A14, réduction de la largeur des voies pour répondre aux objectifs de voie urbaine en agglomération limitée à 50km/h et réduire les vitesses pratiquées, création d'une traversée piétonne et de deux carrefours à feux.
- **reconstituer une troisième voie de circulation en amont du carrefour de la Demi-Lune sur le boulevard Circulaire de la Défense.**

Ce projet concerne les communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux.

Coût de l'opération : 55 millions d'euros

MOTIFS ET CONSIDÉRATIONS JUSTIFIANT DE L'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'OPÉRATION :

Le projet d'aménagement de la RD 914 et de la RN 314 vise à requalifier cet axe structurant en boulevard urbain, dans la perspective de développement de l'urbanisation aux abords, tout en maintenant ses capacités circulatoires nécessaires pour assurer à la fois sa fonction d'itinéraire de substitution de l'A14 mais aussi pour décharger le trafic qui passe aujourd'hui par les voiries locales.

Le projet vise également à :

- accompagner la mise en service des futures gares Eole et du Grand Paris Express,
- accompagner la desserte des nombreux projets connexes : le futur quartier des Groues, le stade Arena, Campus-Défense, le quartier des Jardins de l'Arche et sa future tour ;
- hiérarchiser les espaces dédiés aux différents modes de circulation : véhicules, 2 roues motorisées, cycles, piétons, clarification des usages de chacun sur l'emprise publique ;
- sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes ;
- proposer des aménagements qualitatifs répondant aux différents usages des lieux.

Considérant que le projet permet de répondre aux attentes formulées, notamment au cours de la concertation, par la population qui salue les effets bénéfiques du projet sur le cadre de vie et les déplacements.

Considérant que le projet de réaménagement de requalification urbaine des RD 914-RN 314 sur les communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux n'entraîne pas d'atteintes excessives à la propriété privée ;

Considérant qu'il n'existe pas d'intérêt majeur justifiant le refus de l'utilité publique ;

Qu'en conséquence l'utilité publique de l'opération est justifiée.

NANTERRE, le 13 NOV. 2017

LE PRÉFET,
pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Vincent BERTON